Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213503105-20260407-D_2026_04_046-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de Saint Sauveur des Landes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SAUVEUR DES LANDES
SÉANCE DU 07 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Christophe DEROYER, maire

Date convocation : 26.03.2026	
Affichage convoc : 26.03.2026	
Nombre de conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	16
Absents :	3
Pouvoirs :	3
Votants :	19

Présents : DEROYER Christophe, maire, TABURET Micheline, JAN Stéphanie, PARIS Stéphane, adjoints,
BRAULT Louis, TURMEL Catherine, GOUDAL Mickaël, EPIVENT Myriam, LHERMELIN Virginie, RICHER Séverine, ARNOULD Bérénice, ARONDEL Carine, DERIENCOURT Damien, LORANDEL Frédéric, COUETUHAN Alexandra, CANTIN Nicolas.

Absents excusés : HAMARD Pierrick (pouvoir à M. Cantin), PEROZ Claude (pouvoir à Mme Taburet), LECOURTOIS Xavier (pouvoir à M. Goudal)

Madame Taburet a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°2026/04-046

Objet : Représentant du Conseil Municipal auprès du SDE 35

Créé en 1964, le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35) est un **syndicat mixte fermé composé de communes, d'EPCI et de la métropole de Rennes** chargé de l'organisation du service public local de l'énergie. **Le SDE** regroupe l'intégralité du territoire d'Ille-et-Vilaine. C'est un lieu d'échange et de coopération privilégié entre communes rurales et urbaines autour de la transition énergétique.

Le SDE est propriétaire du réseau électrique de distribution d'Ille-et-Vilaine, soit 26 000 km, plus de 16 000 postes de transformation et 610 000 compteurs. A ce titre il a en charge le contrôle du concessionnaire ENEDIS, exploitant obligé du réseau. Il réalise également des travaux de renforcement, de sécurisation et d'extension pour les communes rurales et d'enfouissement coordonné des réseaux (électrique, éclairage public, télécommunications) pour toutes les communes (hors Ville de Rennes). Délégués des communes et EPCI : Pas de rôle décisionnel, 2 réunions par an

Monsieur le maire se propose afin d'être délégué de la commune.

Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
***Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.*

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213503105-20260407-D_2026_04_046-DE

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité **de désigner Monsieur le maire** délégué de la commune auprès du SDE35.

A Saint Sauveur des Landes, le 07.04.2026
Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations,

La secrétaire de séance, Le maire,

Micheline TABURET Christophe DEROYER

Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
***Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.*